

Modification des horaires de la convention préscolaire – 45 semaines

Nom & Prénom de l'enfant	M/F	Date de naissance	Lieu de scolarisation

Motif de la demande (cocher ce qui convient) :

changement de taux d'activité
 perte/reprise d'emploi
 changement de mode de garde
 autre :

Selon règlement du RAT (art. 4.3):

Augmentation de la fréquentation – avant le 15 du mois pour le début du mois suivant

Diminution de la fréquentation – avant le 15 du mois pour la fin du mois suivant

Date du changement d'horaire : dès le 1^{er}

Horaires réguliers : mentionner les horaires pour la semaine entière et non pas uniquement les modifications

Attention : *Les tranches horaires sont comptées par ¼ heure*

Fréquentation minimum : 3h par jour et 6h par semaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Horaires de... à...					

Horaires irréguliers :

Selon convention, minimum 20 heures par semaine

Nombre d'heures d'accueil établies par semaine : (Réparties en moyenne sur les jours ouvrables du mois).

Les partenaires acceptent la présente modification de la convention :

Nom de l'accueillante : Signature :

Les parents ou le représentant légal : Signature :

Pour la structure de coordination : Signature :

Fait à : le :